



Discipline Saut

Règlement du Championnat Suisse Saut Children

1 Droit de participation

Chaque cavalier et chaque cheval ne peuvent participer qu'à un seul Championnat Suisse de saut. La participation aux championnats suisses *Poney et Children* est autorisée la même année. La participation au championnat Suisse R n'est cependant pas autorisée la même année.

Les participants à la finale doivent être de nationalité suisse. Les cavaliers qui possèdent la double nationalité sont autorisés à prendre le départ uniquement s'ils n'ont pas participé à des épreuves internationales pour un autre pays durant l'année en cours.

Pour les épreuves du Championnat Suisse de la catégorie Children, les paires détentrices d'une autorisation spéciale N sont autorisées à participer – pour autant que la paire n'ait pas de classement N140 et supérieur pendant l'année en cours et jusqu'au délai d'inscription du CS.

Des Championnats Suisses de la FSSE seront organisés uniquement si au moins 5 participants se sont inscrits.

1.1 Épreuves qualificatives

Sont considérées comme épreuves qualificatives toutes les épreuves officielles des catégories R/N/J/Ch 115 ou plus haut pour les Children depuis le Championnat Suisse de l'année précédente et jusqu'à 10 jours avant le début du Championnat Suisse (voir également le complément au point 2). Les classements obtenus dans les six-barres et les puissances ne sont pas pris en considération.

1.2 Conditions de qualification

Sont qualifiés pour le Championnat Suisse tous les cavaliers ayant obtenu au moins deux classements dans les 30% des partants lors d'épreuves qualificatives selon chiffre 1.1.

Seuls les classements obtenus lors d'épreuves régionales et nationales en Suisse sont pris en considération selon le chiffre 1.1, les résultats internationaux ne comptent pas. Une exception est cependant faite pour les cavaliers domiciliés dans le Tessin et pour les cavaliers stationnés officiellement à l'étranger. Ces cavaliers peuvent se qualifier avec 2 classements selon chiffre 1.1 dans des épreuves nationales (30% des partants) ou internationales (25% des partants).

Les résultats et les propositions d'épreuves nationales à l'étranger doivent être transmis par les participants dans les 10 jours après le concours au Secrétariat FSSE pour enregistrement avec toutes les données (y compris numéros de passeport et de licence). Le Secrétariat FSSE n'est pas responsable de l'enregistrement des résultats qui n'ont pas été transmis en bonne et due forme.

1.3 Contrôle

Le cavalier est responsable du contrôle de sa qualification. Les résultats obtenus lors d'épreuves nationales à l'étranger qui n'auront pas été annoncés en bonne et due forme selon pt 1.2 ne seront pas pris en considération.



2 Engagements

Les participants au Championnat Suisse doivent s'annoncer à son organisateur jusqu'au délai d'engagement. Si le deuxième classement pour la qualification pour le CS se fait après le délai d'engagement officiel, mais dans les 10 jours avant le début du CS (la date du début du championnat suisse est la date de la visite vétérinaire) une "inscription tardive" est possible. Mais au minimum un classement doit être obtenu avant le délai d'engagement.

La finance d'engagement pour le Championnat Suisse correspond à une épreuve de catégorie Ch120 et Ch125.

3 Ecuries et contrôle d'identification

Tous les chevaux participant au Championnat Suisse doivent obligatoirement loger dans les écuries officielles de la manifestation. Les chevaux doivent passer à un contrôle d'identité et un contrôle vétérinaire. Les chevaux doivent être présentés avec bride et passeport, mais sans guêtre ni bandage.

Les passeports restent chez l'organisateur jusqu'à la fin du Championnat Suisse et sont restitués après établissement du décompte final

Les chevaux qui participent aux épreuves d'encadrement peuvent être installés dans les écuries du Championnat Suisse mais n'ont pas besoin de passer la visite vétérinaire.

4 Mode

Le Championnat Suisse comporte deux épreuves à raison d'une épreuve par jour. Le total des deux épreuves représente le résultat final du Championnat Suisse.

Les cavaliers qualifiés pour la finale peuvent choisir librement leur cheval. Les chevaux engagés peuvent participer, avant la première épreuve, à une autre épreuve (épreuve d'ouverture).

L'ordre de départ pour la première épreuve est déterminé lors d'un tirage au sort ayant lieu assez tôt. Lors de ce tirage au sort, le président du jury et au moins un des cavaliers participant au Championnat Suisse doivent être présents

Une des deux variantes ci-dessous doit être choisie pour le déroulement du Championnat:

Variante A
<i>premier jour</i>
Épreuve d'ouverture et 1 ^{ère} épreuve
<i>deuxième jour</i>
Épreuve finale ou jour de repos
<i>troisième jour</i>
Épreuve finale ou fin

Variante B
<i>premier jour</i>
Épreuve d'ouverture
<i>deuxième jour</i>
1 ^{ère} épreuve
<i>troisième jour</i>
Épreuve finale



4.1 Warm-Up

L'organisateur organise, après la visite vétérinaire, une épreuve d'ouverture facultative. Cette épreuve est une épreuve en deux phases selon l'article du RS 11.13, para. 2 et prend en compte les points des deux phases («temps différé»). Deux chevaux par cavaliers sont autorisés. Ces deux chevaux sont inscrits, lors du délai d'inscription, pour l'épreuve d'ouverture. Les deux chevaux doivent avoir passé la visite vétérinaire pour autant qu'ils entrent en considération pour le CS. Lors du délai d'inscription, un cheval doit être inscrit dans le tour du CS. Celui-ci peut être modifié sur place une heure après la fin de l'épreuve d'ouverture.

Cette épreuve peut également être ouverte à tous les autres participants du concours.

Cette épreuve compte comme épreuve indépendante, une finance d'engagement est demandée, il y a un classement et une distribution de prix.

4.2 Première épreuve

La première épreuve correspond à un degré de difficulté de la catégorie Ch115/120 selon le barème A au chrono.

Si un concurrent est éliminé ou a abandonné pour une raison quelconque, on lui comptera le nombre de points de pénalités du plus mauvais concurrent + 20 points. C'est son résultat intermédiaire pour le Championnat Suisse.

Le classement de l'épreuve correspond également au classement intermédiaire du Championnat Suisse.

4.3 Epreuve finale

L'épreuve finale correspond à un degré de difficulté de la catégorie Ch120/125. Elle se dispute en 2 manches selon le barème A au chrono, deuxième manche réduite. Il faut intercaler une pause d'environ 30 minutes entre les deux manches. En cas d'égalité de points des trois premiers rangs, un unique barrage selon le barème A au chrono est organisé. Si deux barrages s'avéraient nécessaires, le barrage pour la troisième place doit avoir lieu avant celui pour le premier rang.

Peuvent participer à la première manche, toutes les paires qui ont pris le départ lors de la première épreuve, même les paires éliminées. Pour la deuxième manche, peuvent participer le 50% des meilleures paires du classement intermédiaire après la première épreuve et la première manche de l'épreuve finale ainsi que les égalités de points, mais au minimum 12.

La participation à l'épreuve finale doit être confirmé jusqu'à 1 heure après la fin de la première épreuve.

L'ordre de départ de la première manche de l'épreuve finale correspond à l'ordre inverse du classement de la première épreuve. L'ordre de départ de la deuxième manche de l'épreuve finale correspond à l'ordre inverse du classement intermédiaire de la première épreuve et de la première manche de l'épreuve finale.

En cas d'égalité de points, l'ordre de départ de la première manche de l'épreuve finale est déterminant. Pour un éventuel barrage, l'ordre de départ de la deuxième manche est déterminant.

Il n'est pas établi de classement de l'épreuve.



5 Parcours

5.1 Obstacles et dimensions Juniors

	Epreuve d'ouverture	1 ^{ère} épreuve	Épreuve finale		
			1 ^{ère} manche	2 ^{ème} manche	Barrage/ Médailles
Catégorie	Ch115	Ch120	Ch125	Ch125	Ch125
Obstacles	12-14	10-12	10-12	Max 10	Max 6
Hauteur d'obstacles	110-115 cm	115-120 cm	120-125 cm	125-130 cm	125-130 cm
Largeur d'obstacles	110-120 cm	130-170 cm	140-180 cm	140-180 cm	140-180 cm
Rivière	surbarée max. 250 cm comme obstacle en option	Avec petite barrière blanche & surbarée max. 250 cm	Avec petite barrière blanche & surbarée max. 250 cm	sans	sans
Tempo (m / min.)	350	350	350	350	350
Barème	«Temps différé»	A au chrono	A au chrono	A au chrono	A au chrono
Combinaisons	2 x A-B ou 1 x A-B 1 x A-B-C	2 x A-B ou 1 x A-B 1 x A-B-C	2 x A-B ou 1 x A-B 1 x A-B-C	1 x A-B-C ou 1 x A-B	1 x A-B

La deuxième manche de l'épreuve finale se fait sur un nouveau parcours qui peut à nouveau être inspecté par les concurrents. En cas de barrage, celui-ci peut être conçu avec des obstacles des première et deuxième manches ou seulement avec ceux de la deuxième. Ils doivent être notés comme tels sur le plan du parcours.

Ces directives (profil des exigences pour le CS) doivent être respectées au mieux. Des dérogations en raison de mauvais temps, des conditions de terrain, de l'environnement, etc. doivent être discutées avec le chef sport et le responsable du cadre correspondant.

6 Classement final

Le classement final est obtenu après le résultat du barrage selon les points et le temps. D'autres classements se calculent par l'addition des pénalités de la première épreuve et de l'épreuve finale ainsi que du temps de la deuxième manche de l'épreuve finale.

7 Prix

Les prix minimaux suivants devront être distribués:

7.1 Première épreuve

Un classement est établi, 30% des partants sont classés. La somme minimale du prix du 1^{er} rang est de CHF 200.-. L'échelonnement des rangs suivants s'effectue selon le pt 3.5 du RS 2011.



7.2 Epreuve finale

Après l'épreuve finale, le classement du Championnat Suisse est établi. La somme minimale attribuée pour le premier rang du classement final est de Fr. 300.—. L'échelonnement pour les rangs suivants s'effectue selon le pt 3.5 du RS 2011. Tous les cavaliers et toutes les cavalières qui ont terminé la deuxième manche de l'épreuve finale seront classés.

8 Remarque finale

Après le contrôle vétérinaire seuls les participants ont le droit de monter leur cheval.

Dans les cas pas clairs en rapport avec la participation/les engagements au Championnat Suisse, le responsable du cadre/chef d'équipe compétent sera contacté.

En cas de divergence dans l'interprétation des textes français et allemand, la version allemande fait foi.

Approuvé par le Directoire de la discipline Saut le 06.02.2018.